



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 69748

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'avenir des masseurs-kinésithérapeutes en raison de l'avenant conventionnel du 5 octobre 2000 qui conduit ces praticiens soit à baisser leurs revenus, soit à refuser certains traitements pour cause de dépassement de leur enveloppe alors même qu'ils ont déjà essuyé une baisse tarifaire de 30 %. Les masseurs-kinésithérapeutes sont soumis à des quotas alors qu'ils n'exercent que sur prescription médicale. Il lui demande donc quelles mesures elle compte prendre afin d'éviter à ces professionnels d'être obligés de refuser de soigner leurs patients.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69748

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6876